



N° 123

18 décembre 2002

Bimensuel

Du développement durable

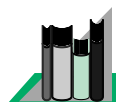
Dans ce numéro



MODERNISATION

Le Prix du service public 2002-2003 vous invite à cogiter sur le thème «coopération et administration».

4



BOUQUINER

Les belles vaudaises poursuivent leur effeuillage dans le 3^e tome dédié aux maisons rurales du canton.

4



EMPLOI

71 postes vacants.

9



VIOLON D'INGRES

Cédric Monod, un patineur qui ne reste pas de glace.

12



CONSEIL D'ÉTAT

Les décisions de la quinzaine.

14



MEMENTO

Le designer italien Morandini présente une sélection des ses créations de ces 20 dernières années.

16



ANNIKA GL

Depuis sept ans, fleurs et plantes indigènes, grenouilles et libellules se sont réapproprié le cadre du Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois (CESSEV) de Burier. Parmi les 7 sites réaménagés, l'étang, sis à deux pas des salles de classe.

Qu'est-ce que le développement durable et de quelle façon s'insère-t-il dans le quotidien de l'administration? Réponse avec Valérie Brugger, nouvelle coordinatrice au développement durable dont l'action dépend du Département de la sécurité et de l'environnement

(DSE) et qui se prête au jeu du question-réponse. Et surtout grâce à la découverte d'initiatives nées au sein de l'administration à l'instar du projet pilote de tri des déchets à la source lancé début décembre par le Département des finances.

pages 5 à 9

Loi sur le personnel: entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003

Après plus de trente-cinq heures de débats avec l'ensemble des partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a décidé l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2003 des dispositions relatives à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud ainsi que des modifications de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud. Seuls le nouveau plan complémentaire d'avoir vieillesse et les dispositions relatives à la nouvelle politique salariales attendront. Le premier sera réexaminé en 2003 et les secondes sont liées à la démarche de classification des fonctions (DECFO) qui aboutira fin 2004.

pages 2 à 3

Eric Golaz au SJIC

Le Conseil d'Etat a désigné, au 1^{er} janvier 2003, Eric Golaz, avocat et député, nouveau chef du Service de justice, de l'intérieur et des cultes (SJIC). Agé de 40 ans, marié et père de 2 enfants, il est entre autres conseiller communal à Saint-Sulpice et député. Il mettra à profit ses compétences juridiques et sa connaissance des institutions pour relever des défis tels que la mise en œuvre de la nouvelle Constitution, EtaCom ou la réforme de l'organisation judiciaire. Il abandonnera ses fonctions politiques mais conservera temporairement son mandat d'administrateur unique de la FAREAS.



Loi sur le personnel: entrée en

Après une dernière valse de négociations, le Conseil d'Etat et ses partenaires sociaux se sont mis d'accord sur suffisamment de points pour permettre l'entrée en vigueur de la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud au 1^{er} janvier 2003. Idem pour la Loi sur la Caisse de pensions.

Fort du résultat des négociations avec l'ensemble des partenaires sociaux, le Conseil d'Etat a décidé de mettre en vigueur le 1^{er} janvier 2003 toutes les dispositions relatives à la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud, à l'exception de celles liées à la nouvelle politique salariale qui sera élaborée jusqu'à fin 2004. Entrent parallèlement en vigueur le 1^{er} janvier prochain les modifications de la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud, à l'exception des dispositions concernant le nouveau plan complémentaire d'avoir vieillesse qui sera réexaminé courant 2003.

Pour le Gouvernement, l'introduction de ces deux lois constitue le premier aboutissement d'une démarche capitale visant à garantir dans le long terme la diversité et les spécificités du service public au sein d'une société en évolution rapide

La Loi sur le personnel, ses règlements d'application

Mise en chantier il y a plus de cinq ans, votée par le Parlement en novembre 2001, et légitimée par le vote populaire de juin dernier qui supprimait la nomination des fonctionnaires, la Loi sur le personnel de l'Etat de Vaud entre donc en vigueur comme prévu le 1^{er} janvier 2003. Tout comme l'ensemble des règlements d'application, négociés il y a une quinzaine avec les trois syndicats et associations faïtières du personnel de l'administration cantonale, à la suite de l'arrêt du Tribunal fédéral de novembre dernier.

En préambule de cette négociation, la délégation aux ressources humaines du Gouvernement, présidée par le chef des finances Pascal Broulis et composée des conseillères d'Etat Anne-Catherine Lyon et Jacqueline Maurer, a fixé comme cadre le respect de la loi adoptée par le Parlement et du principe de l'équilibre financier qui en découle.

Ouverts et constructifs, les débats ont porté durant plus de trente-cinq heures sur

l'ensemble des dispositions réglementaires d'application. De substantiels aménagements permettent une application plus souple de la loi dans les secteurs clés que constituent le traitement des données personnelles et la reconnaissance des syndicats. Des modifications formelles apportent en outre une plus grande clarté des articles et une meilleure adaptation des dispositions aux besoins des collaborateurs.

Si des dissensions subsistent avec certaines associations sur les modalités de grève notamment, le Conseil d'Etat a estimé dans sa séance du 9 décembre que les nombreux points de convergence atteints permettent la mise en oeuvre dans de bonnes conditions de la loi et de l'intégralité du dispositif d'application. Comme prévu toutefois, les dispositions relatives à la nouvelle politique salariale attendront l'aboutissement de la démarche de classification des fonctions (DECFO) pour entrer en vigueur le 1^{er} janvier 2005.



Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Joël Christin, Annika Gil, Anouk Farine-Hitz, Olivier Dessimoz, Jacqueline Decurnex, Chantal Tauxe, Catherine Lavanchy, Didier Erard, Françoise Cottet.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à La Gazette, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone: 021/ 316 40 50

Fax: 021/ 316 40 52

E-mail: La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Loi sur la Caisse de pensions, son plan complémentaire

Etroitement liée à la Loi sur le personnel puisqu'elle assure une partie de son financement, la Loi sur la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud entre également en vigueur le 1^{er} janvier 2003. La nouvelle législation qui prévoit notamment la possibilité de prendre une retraite anticipée trois ans avant l'âge minimum ainsi que l'augmentation de 1% de la cotisation des assurés continuera d'offrir des prestations élevées.

Le Conseil d'Etat a décidé cependant de surseoir pour une durée d'un an à la mise en oeuvre du plan complémentaire, destiné principalement à favoriser l'industrialisation de la prévoyance professionnelle pour la part des salaires qui dépasse 100 000 francs par année. A la différence du plan de base commun à tous les assurés

de l'Etat dont la rente est calculée en pourcentage du salaire, le plan complémentaire propose un avoir personnel crédité d'un intérêt de 4% au minimum et d'un éventuel bonus suivant le résultat financier de la caisse.

Ce dispositif a été élaboré à une époque de haute conjoncture où le rendement des fonds placés en bourse était élevé. Dans la situation économique et les perspectives de rendement actuelles, aucune bonification ne peut être envisagée et le plan complémentaire péjorerait la santé financière de la caisse de pensions. Le Conseil d'Etat a donc choisi la prudence et la sécurité en différant son introduction d'une année, afin de présenter au Parlement des adaptations mieux à même de supporter les fluctuations conjoncturelles et boursières.

vigueur le 1^{er} janvier 2003

Principales modifications des règlements suite aux négociations

Engagement par contrat de durée déterminée et auxiliaires

Suite aux négociations, il a été décidé de limiter le premier engagement prévu sous la forme d'une durée déterminée à concurrence de deux ans et d'éviter des renouvellements sur une longue durée. De ce fait, si la durée totale issue de renouvellements consécutifs dans le même poste ou dans la même fonction dépasse quatre ans, le contrat devient automatiquement un contrat de durée indéterminée.

Dans le même ordre d'idée, le Conseil d'Etat ouvrira un chantier pour examiner les conditions de travail des auxiliaires. Il réaffirme sa volonté de diminuer le recours à cette catégorie de collaborateurs autant que faire se peut.

Congé maternité

Le congé maternité est accordé aux collaboratrices de l'Etat même si elles n'ont pas encore travaillé huit mois à l'Etat. Dans ce

cas, elles doivent un temps de redevance. Les collaboratrices au bénéfice d'un contrat de durée déterminée d'une année ou plus auront également droit à un congé de quatre mois. Enfin, les collaboratrices engagées par contrat de durée déterminée de moins d'une année bénéficieront d'un congé payé de deux mois.

Protection des données

Les négociations ont abouti à des règles assurant une meilleure protection des données en faveur des collaboratrices et collaborateurs. L'Etat ne peut traiter des données que «dans la mesure où ces données portent sur les aptitudes du collaborateur à remplir sa fonction ou sont nécessaires à l'exécution du contrat». La définition des données sensibles a été revue. Elles sont «des données personnelles qui se rapportent aux opinions et activités politiques, religieuses, syndicales ou philosophiques; à la sphère intime; au profil de la personnalité; à des sanctions

pénales ou administratives. «Enfin, il a été décidé que la collecte, la conservation et la communication des données sensibles seront interdites, sauf circonstances exceptionnelles ou accord du collaborateur.

Un article nouveau précise que le collaborateur peut demander la rectification des données inexacts le concernant ou la suppression des données dépassées, ou inadéquates, à moins qu'elles ne doivent être conservées à titre de preuve en vertu d'une norme légale.

Grève

Les collaborateurs en grève ne seront plus contraints de s'annoncer à leur supérieur avant la grève, mais pourront le faire dans un délai de 48 heures après la fin de la grève. Concernant le service minimum, il est prévu que le Conseil d'Etat arrête les secteurs d'activités soumis à un service minimum après consultation des syndicats faïtiers et des associations faïtières du personnel.

Les textes de la loi et du dispositif réglementaire sont accessibles sur le site de l'Etat de Vaud à l'adresse

www.vd.ch

(sous raccourcis, cliquez «personnel») Vous pourrez surfer au travers des diverses dispositions en effectuant des recherches par thèmes ou par mots-clés. Il vous est également possible de télécharger les textes au format PDF.

Ce qui assure la neutralité des coûts

Bénéfices: (pour les collaborateurs)

- 1 h de travail en moins par semaine
- de nouveaux congés
- la compensation des heures de nuit à 120 %
- 3 jours de formation par an

Coûts: (pour les collaborateurs)

- étalement des augmentations annuelles sur 20 ans au lieu de 15
- augmentation de la cotisation à la caisse de pensions de 1 % (9 % au lieu de 8 %)

La santé financière de la Caisse de pensions en question

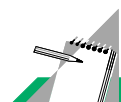
L'état de santé de la Caisse de pensions de l'Etat de Vaud est tout à fait acceptable. C'est ce qu'affirment les responsables de l'institution qui annoncent pour la fin de l'année un taux de couverture qui s'élèvera à 65%. Si le degré minimum imposé par la loi actuelle est de 50%, la nouvelle loi qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 2003 fixe un nouvel objectif de 75%, qui sera atteint de l'avis

des experts dans un délai de cinq à dix ans.

Phénomène identique à toutes les institutions publiques de prévoyance en Suisse, l'insuffisance du niveau de couverture découle essentiellement de la situation conjoncturelle. Il faut rappeler que pendant de nombreuses années, la Caisse a pu alimenter son fonds de compensation grâce à d'excellents rendements issus des place-

ments immobiliers et boursiers. La part des actions a progressivement augmenté pour atteindre une proportion de 27% en début d'année. Avec la baisse prolongée des marchés boursiers, le cours des actions descend au-dessous du prix d'achat, et la Caisse doit ajuster la valeur comptable en prélevant les montants nécessaires sur son rendement qui devient négatif.

Certes préoccupante, cette situation doit être relativisée dans une perspective à longue échéance, qui régit toute l'activité de la prévoyance professionnelle. A elles seules, les cotisations permettent d'assurer le versement des prestations courantes. Aussi les responsables répètent-ils que pensionnés comme assurés de l'Etat de Vaud n'ont aucun souci à se faire pour l'avenir de leur caisse.



PETITES ANNONCES

A vendre: Peugeot 205 XR, rouge, 3 portes, 1988, 145 000 km, cause double emploi, bon état général, bien entretenue, services réguliers (factures), faisant ses 80 km autoroute chaque jour, expertisée 11.2002. Frs 2000.-. Tél.: 021 624 31 94 (le soir).

A vendre: Opel Vectra GT 20001. Couleur: noire métal. Année 1993. KMS 149'800, expertisée. Pneus d'été neufs + roues avec pneus d'hiver. Options: climat., ABS, vitres électriques, jantes alu. Frs 4'500.- (expertisée). Tél.: 079/296 28 89.

A vendre: quatre pneus d'occasion + un porte-skis (pour VW PoloC, ancien modèle avec gouttières sur le toit). Prix modér: 100 francs. Tél. prof.: 021/316.50.25; tél. privé: 021/652.84.17.

A vendre: scooter Peugeot Speedfight, gris métallisé, modèle 1999, avec coffre, état de neuf, 5000 km. Prix à discuter. Tél. dès 17h30: 079 520 91 42.

A vendre: scooter Piaggio Liberty 125 cc, 8500 km, gris métal, parfait état, top case, pare-brise, bâche-couverture polaire. 3700 francs. 079 212 83 89.

A vendre: cadre de lit 180x200 + 2 sommiers 90x200 + deux tables de nuit. Prix: 600 frs. Tél.: 021/921 74 84 (soir).

A vendre: à Leysin studio 35 m2 dans chalet. Situation calme. Terrasse avec magnifique vue sur les Alpes et la plaine. 79'000 francs. Renseignements : 024 494 15 15.

Cherche à louer: pour une à deux semaines un chalet/appartement de 2 ou 3 pièces aux Diablerets ou à Villars durant la période du 8 au 23 février 2003 (hors vacances scolaires). ste.stettler@bluewin.ch ou nicole.stettler@tda.vd.ch.

Vacances: Verbier, à louer très beau 2 pièces dans petit chalet situé à 50 mètres des bus + télécabine. Prospectus à disposition. Tél.: 021/653 13 95.

Le Leysin Parc Hôtel, dont le bâtiment appartient aux Retraites populaires, propose pour ces vacances de Noël une

offre spéciale de séjour

réservée aux membres de l'administration cantonale vaudoise

6 jours/5 nuits: 692 francs. Comprenant: 5 nuits en chambre double en demi-pension, repas de Noël, ski pass 4 jours valable dans les Alpes vaudoises, entrée au Tobogganing Park et à la piscine du Central Résidence, surprise du Père Noël. Nuit supplémentaire demi-pension: 115 frs. Enfants moins de 5 ans: gratuit, de 5-10 ans: 242 frs, de 10-14 ans: 332 frs, de 15-16 ans: 462 frs. Tél.: 024/493 08 08, www.leysin-parc.ch. Offre valable du 20 au 27 décembre.

ACTUEL

Le Département de l'économie centralise l'accueil de ses hôtes



Les réceptionnistes qui accueillent le public au guichet unique du DEC à la rue Caroline 11: de gauche à droite: Catherine Ramos, Eliane Delley et Yolanda Arroyo.

Afin d'assurer un meilleur accueil à ses visiteurs et motivé par le souci d'une sécurité accrue, le Département de l'économie a modifié les accès de son bâtiment de la rue Caroline 11 à Lausanne. Les hôtes devront dorénavant s'adresser à la **réception du 1^{er} étage**, entre 7h30 et 12h et entre 13h30 et 17h.

La mise en place de cette nouvelle réception s'accompagne de la fermeture au public de l'entrée du bâtiment située du côté de la rue Saint-Martin ainsi que de l'ascenseur situé à la rue Caroline 13.



COURRIER

Pas tous égaux devant la nouvelle loi sur le personnel

Suite à la lecture du communiqué de presse du 18 novembre 2002, quelle n'a pas été ma surprise de constater que l'on fait une fois de plus passer la fonction publique pour privilégiée. Il n'est pas admissible que l'on omette les éléments à charge des fonctionnaires, à savoir:

a) Le vote populaire a porté sur la modification de la constitution concernant la suppression de la nomination, et non sur la LPERS. Sur ce point, on n'a pas fini de payer le prix de la perte d'autorité liée aux pressions politiques qui s'exerceront sur la fonction publique dans l'exécution de sa tâche.

b) Les dits avantages procurés par la nouvelle loi:

- la réduction du temps de travail hebdomadaire et l'augmentation des vacances d'une semaine ne seront pas compensées par du personnel supplémentaire pour tous les fonctionnaires (plus de 50%),
- la 5^{ème} semaine de vacances ne concerne pas les fonctionnaires en dessus de 50 ans puisqu'ils l'ont déjà,
- l'augmentation de la retenue salariale de 8 à 9% pour la caisse de pensions, à la charge de l'employé, avec la diminution correspondante de la charge de l'employeur, avec une caisse de pensions qui vient de perdre 280 millions (comptes 2001) grâce à son pilotage financier stratégique !!!

- la diminution de 300 francs par mois de la retraite.

J'ai 57 ans aujourd'hui et 30 ans de service, et je devrai assumer les charges supplémentaires de travail et les charges financières sans aucun bénéfice. De plus, je n'ai pas trouvé dans ma feuille de paie les 8% d'augmentation de revenu annoncés par M. le Conseiller Pascal Broulis. Il prétend en effet obtenir en 2003 une augmentation des acomptes d'impôts basée sur une augmentation des revenus de 8% intervenue ces quatre dernières années, sachant que la période fiscale ayant servi au calcul de l'impôt 2001-2002 provient des revenus 1999-2000.

A force de cacher la vérité, on finit par dire des mensonges. Je vous demande donc de publier un rectificatif public de votre communiqué de presse.

R.-A. Rossel

(Gazette) - Il est vrai que les employés âgés de plus de cinquante ans ne bénéficient pas de tous les avantages de la nouvelle loi, puisqu'ils ont déjà cinq semaines de vacances et n'en auront pas davantage. Mais cet élément-là, comme celui qui concerne la Caisse de pensions, était déjà connu lors de la conclusion de l'accord entre le Conseil d'Etat et la FSF, et ne justifie pas un rectificatif au communiqué de presse.

Développement durable

Dix ans après le Sommet de la terre de Rio, le Conseil d'Etat prépare un programme cantonal de développement durable. Interview de la coordinatrice du projet, Valérie Brugger.

Que faut-il entendre par développement durable?

– Aujourd'hui admise par tous, la définition en a été donnée en 1987 par la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement: un développement est durable s'il «répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs». Le développement durable tend à harmoniser efficacité économique, solidarité sociale et responsabilité environnementale dans toutes les actions entreprises. La notion de «gouvernance», qui implique un suivi et une maîtrise des actions dans toute leur portée, s'ajoute parfois à ces trois axes en les réunissant.

En quoi consiste votre activité?

– Je participe à l'élaboration d'un programme de développement durable à l'Etat de Vaud. Celui-ci peut interagir à 3 niveaux: localement, en appuyant et coordonnant les démarches des communes; à l'échelle interne de l'administration, en généralisant l'entrée de la notion de développement durable dans les tâches courantes de l'Etat; et enfin, à l'échelle externe des politiques publiques, en s'assurant que les projets développés à l'Etat tiennent

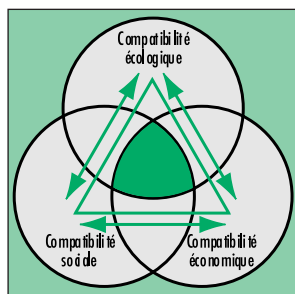


Valérie Brugger, coordinatrice du développement durable à l'Etat de Vaud, est entrée en fonction à 50% en juin 2002.

compte de leurs conséquences sur l'économie, la société et l'environnement.

Le programme que vous préparez s'apparente-t-il à un règlement?

– Absolument pas! Il s'agira plutôt d'une liste de lignes d'actions. Le développement durable est une démarche participative. Il implique des actions volontaires, décidées plutôt qu'imposées. La démarche de concertation l'emporte sur le



Le développement durable tend à harmoniser les exigences de trois domaines.

traditionnel processus proposition-consultation.

Un agenda 21 cantonal, en quelle sorte?

– Oui, en partie, pour ce qui concerne les tâches de l'administration. Fixé en 1992, au Sommet de la terre de Rio, l'Agenda 21 est un programme d'actions pour mettre en oeuvre le développement durable au XXI^e siècle. Mais même si on pense globalement, on n'agit souvent que localement. C'est pourquoi ce sont plutôt les communes qui sont invitées à créer leur propre agenda 21.

Quelles sont vos prochaines échéances?

– Le programme devrait être soumis au Conseil d'Etat au printemps 2003. A la même époque, un portail internet devrait être accessible sur la page d'accueil du site de l'Etat. Il renverra notamment aux pages départementales consacrées au développement durable.

Et ensuite?

– Il faudra coordonner les nouvelles actions que lanceront les départements en s'appropriant la démarche. Le développement durable n'est pas une politique sectorielle de plus, mais une démarche transversale qui élargit les champs de pensée.

Propos recueillis par JC

Et en Suisse?

En Suisse, le développement durable est mis en oeuvre aux niveaux fédéral, cantonal et communal via l'Office fédéral du développement territorial qui constitue la plate-forme de coordination. A elle d'informer, grâce notamment au *Forum du développement durable**, et de veiller à la bonne application de *Stratégie 2002* (ou *Agenda 21* selon la terminologie ad hoc), le plan d'actions concocté en mars 2002 par le Conseil fédéral en matière de développement durable. Chaque canton – ainsi que nombre de villes (dont Vevey) – est représenté au sein du *Forum* créé en juin 2001 par un coordinateur en matière de développement durable. L'ARE soutient également, grâce à son programme d'encouragement, les actions innovatrices ainsi que des campagnes d'information ciblées. Quelque 22 mesures prioritaires forment *Stratégie 2002* dans les dix domaines suivants: politique économique, finances publiques, formation, santé, cohésion sociale, environnement, développement territorial, mobilité, coopération internationale et outils politiques. Parmi ces mesures l'on trouve notamment l'objectif ambitieux de réduire les émissions de dioxyde de carbone (CO₂), principal gaz responsable de l'effet de serre, à une tonne par habitant contre les six actuelles ou de stabiliser la course à l'urbanisation.

Loi à Genève

Berceau du développement durable puisque le concept y a été défini en 1987 par la Commission Brundtland, Genève se devait de montrer l'exemple. Ainsi, en mars 2001 le Grand Conseil adoptait une loi sur le développement durable tandis que le Conseil d'Etat approuvait en août 2001 un calendrier fixant les modalités et le financement des mesures à entreprendre dans le cadre de l'*Agenda 21* genevois. Par ailleurs, une bourse et un prix cantonaux soutiennent et récompensent les projets et les réalisations d'intérêt local ou régional en matière de développement durable. – AG

*Cantons et villes échangent des informations et élaborent des projets communs au sein du *Forum*; données que l'on retrouve dans la revue du «Forum du développement durable», www.are.admin.ch/are/fr/nachhaltig/forum/index.html



Fourchette verte au DSAS

La *Fourchette verte* est un label de qualité créé en 1993. Au départ, c'est le Département de l'action sociale et de la santé de Genève qui s'est adressé aux restaurateurs genevois. Depuis, ce concept a dépassé les frontières de ce canton. Et, dès 1997, des restaurants vaudois, des self-service ou des cantines ont été labellisés.

Visant à promouvoir une alimentation équilibrée, dans un environnement sain, le label *Fourchette verte* donne une image positive de la restauration. Afin d'obtenir cette distinction, les établissements, servant des plats du jour ou des assiettes du jour, doivent répondre à trois critères: proposer un plat du jour (ou une assiette) varié, sain et équilibré, proposer un environnement sain, en assurant une protection contre la fumée du tabac et instaurer le tri des déchets. Deux critères supplémentaires, concernant le prix des boissons sans alcool et les règles d'hygiène, font partie des obligations légales pour tous les restaurants.

Promotion de la santé

La *Fourchette verte* s'inscrit dans le cadre de campagnes de promotion de la santé (telle la prévention des maladies cardio-vasculaires et du cancer); elle a pour objectif d'améliorer l'état de santé de la population, en agissant sur les facteurs de risque.

Ainsi, elle s'adresse avant tout aux consommateurs et les incite à adopter des comportements alimentaires plus sains. Elle tend à augmenter ou améliorer les connaissances en matière d'alimentation et de santé.

www.fourchetteverte.ch

Com/LuG

Tous les départements de l'administration

DFJ: l'environnement sur les bancs d'école

L'écologie et le développement durable prennent place dans l'enseignement dispensé aux élèves. Les aspects théoriques ainsi que pratiques sont abordés à divers échelons, par les instances pédagogiques cantonales et intercantionales.

Au niveau national, la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) propose, dans son rapport 2002 intitulé *Avenir Education Environnement Suisse: la contribution de l'éducation à l'environnement et au développement durable*, une stratégie pragmatique d'éducation à l'environnement qui s'adresse à l'ensemble du pays. Preuve de son dynamisme, la CDIP, en collaboration avec six services fédéraux, des syndicats d'enseignants et des ONG, a organisé les 28 et 29 novembre dernier un congrès national

sur le rôle de l'école et de l'éducation dans la propagation des principes du développement durable. Durant ces journées, les congressistes ont pu suivre de nombreux ateliers et présentations dont, entre autres, un «marché» présentant des projets, des programmes et du matériel.

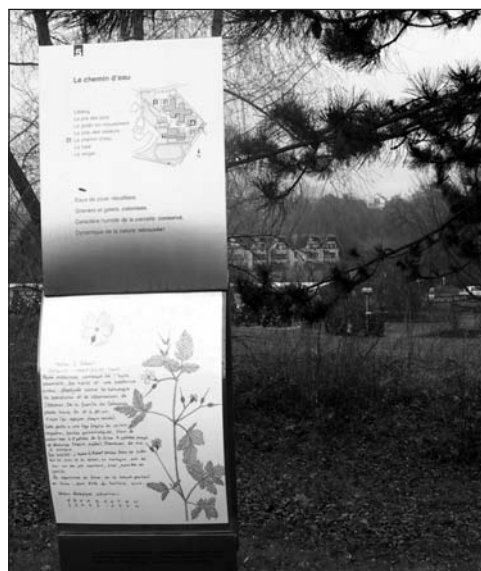
Dans le canton, outre les nombreuses initiatives prises au sein des classes comme, par exemple, la

création de biotopes dans le cadre de travaux pratiques, il convient de mentionner le concours annuel Environnement et jeunesse, qui fournit l'occasion d'intéresser les élèves au développement durable.

Par ailleurs, à l'occasion de la célébration du Bicentenaire de l'entrée du Canton de Vaud dans la Confédération, un module pédagogique sur la gestion de l'eau dans une optique de développement durable est en cours de préparation. Disponible en août 2003, il permettra aux élèves de se sensibiliser à l'exploitation de cette ressource précieuse.

Complétant les possibilités de formations sur le sujet, l'Université de Lausanne, et plus particulièrement l'observatoire universitaire de la ville et du développement durable, offrent également différents programmes dans ces domaines.

Michael Fiaux



Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois: retour d'une nature «spontanée».

DIRE: le parent pauvre

Le Département des institutions et des relations extérieures (DIRE) ne fait pas figure de pionnier en matière de développement durable puisque la plupart de ses services avouent ne pas avoir dans leurs tiroirs un projet en relation directe avec le sujet. Il y avait bien quelque chose au service pénitentiaire, mais il ne fait plus partie du DIRE depuis un an!

Du fait de son caractère touche à tout, le service des affaires extérieures (SAE)

toutefois aborde le thème du développement durable lors de séances de travail intercantionales ou européennes.

Ecologie par-dessus les frontières

Ainsi par exemple, le SAE participe-t-il au programme de l'Union européenne *Interreg*. Sur mandat de la Confédération, il est habilité à soutenir financièrement des projets transfrontaliers (Suisse-France) qui relèvent de l'aménagement du ter-

ritoire et de la protection de l'environnement. Doté d'une enveloppe de 7,6 millions de francs à gérer entre 2000 et 2006, le SAE n'a cependant pas encore eu l'opportunité de délier la bourse. Si la Démarche de modernisation (DM) ne planche sur aucun projet lié au développement durable, elle donne toutefois son appui à tout projet émanant de l'administration vaudoise visant à décrocher la norme ISO 14000 (management environnemental). – AG

Le DINF s'investit dans la déconstruction

En relation avec la démarche de mise en œuvre du développement durable au sein du Service des Bâtiments, monuments et archéologie (SBMA), une attention particulière est donnée au cycle de vie des bâtiments. Afin de limiter leur impact sur l'environnement, les matériaux de construction utilisés sont choisis afin de faciliter leur tri sur le chantier et lors de la démolition.

Conçus et construits, il y a vingt ans, pour une durée provisoire de dix, les quatre bâtiments de la Fondation vaudoise pour l'accueil des requérants d'asile (FAREAS), situés à la Grangette à Lausanne, ont été totalement démantelés, laissant place nette sur le terrain les ayant accueillis.

Récupération

Une soumission a été lancée pour la réalisation du démontage. Le but de l'opération étant non seulement de démonter les baraques, mais également de récupérer le maximum d'éléments. Faisaient partie de ce projet, le tri et la valorisation des matériaux restants, en vue du recyclage, ou de l'élimination

conforme. Tout ceci a été rendu possible grâce à une collaboration avec des mandataires spécialisés et motivés.

En vue d'une réutilisation, ces bâtiments avaient été construits avec des panneaux de bois préfabriqués. Ils ont permis un démontage simple. Les éléments de façade et la charpente, en bon état, ont été stockés par l'entrepreneur. De tels éléments sont en général simplement incinérés.

Les fondations de briques et de béton armé ont aussi été valorisées. Elles ont été concassées, sur place, avant d'être acheminées vers d'autres chantiers afin de combler des fouilles. La mise en décharge a ainsi été évitée.

Pour optimiser la récupération des matériaux, il faut prévoir le démontage déjà au stade du projet construction la construction. Dans le cas du centre de la FAREAS, 18% de réemploi ont été assurés, pour 75% de recyclage et 7% d'incinération.

Bilan positif

Le bilan de cette opération est donc positif pour l'environnement en terme de gestion des déchets. A ce jour malheureusement, aucun bâtiment n'a pu être remonté. Cette expérience contribue également à l'élaboration d'une marche à suivre pour la gestion des déchets de chantiers de l'Etat.

Viviane Keller

Le rapport sera sur le site www.dinf.vd.ch dès janvier.



Déconstruction du centre de la FAREAS de la Grangette à Lausanne.

DEC: solidarité Nord-Sud

Différents départements du Canton de Vaud, dont le Département de l'économie (DEC), participent à des programmes de solidarité Nord-Sud. Ainsi, le DEC soutient chaque année des projets concrets, localisés dans des pays en développement et portés par des associations locales. En 2002, associé à deux partenaires suisses (la FEDEVACO, Fédération vaudoise de coopération, et intercoopération, Fondation suisse pour la coopération internationale au développement), le Canton a financé une dizaine de projets sur trois continents

(Asie, Afrique et Amérique latine).

Le DEC soutient, entre autres, financièrement un projet au Mali. Il s'agit de permettre à des productrices de beurre de karité – ingrédient alimentaire de base fait à partir des graines de cet arbre – de mieux valoriser leur production à travers la création de coopératives. Un autre but est de les amener à diversifier leurs produits en fabriquant, par exemple, des savons, ceux-ci étant destinés aux marchés locaux.

Véronique Martrou

Service de l'économie et du tourisme

DSE et DEC: des espaces verts pour la faune

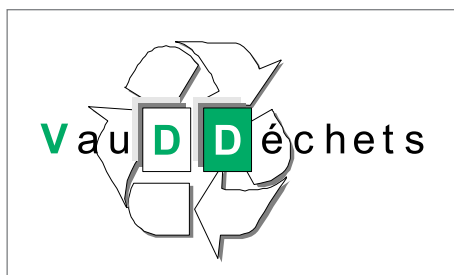


Les surfaces de compensation écologique consistent à donner de l'espace aux espèces trop souvent confinées dans les biotopes.

Afin que nos campagnes restent non seulement belles, mais aussi vivantes, le Département de l'Economie (DEC) et le Département de la Sécurité et de l'environnement (DSE) s'investissent dans l'écologie. Ainsi, dans le cadre de l'application de l'ordonnance fédérale sur la qualité écologique (OQE), le Service de l'agriculture et la Conservation de la nature participent à la promotion régionale de la mise en réseau des surfaces de compensation écologique dans l'agriculture vaudoise.

Ce programme a pour but d'encourager les paysans à optimiser le choix des parcelles qu'ils consacrent aux prairies laissées sauvages. Si nos campagnes offrent des paysages particulièrement beaux, grâce entre autres à leurs champs cultivés avec soin, la diversité biologique s'en est toutefois ressentie par une diminution des espaces naturels. Le but des surfaces dites de compensation écologique consiste justement à redonner de l'espace aux espèces confinées dans les biotopes, tant pour les espèces végétales qu'animales, en leur offrant des sites élargis, propices à la reproduction et aux échanges. Ces terrains devraient en particulier servir de passerelles pour favoriser les déplacements de la faune.

Cette mise en réseau est un concept nouveau. Elle fait appel à des initiatives régionales, qui pourront nécessiter des études appropriées, auxquelles le Service des améliorations foncières pourra au besoin offrir un soutien. Afin de soutenir les agriculteurs dans leurs efforts, la Confédération, relayée par l'Etat de Vaud, leur verse des contributions qui s'inscrivent dans le cadre de la loi cantonale *Eco'prest* sur les contributions pour des prestations de caractère écologique dans l'agriculture.



Le logo qui accompagne la démarche de sensibilisation des collaborateurs de l'Etat à un meilleur tri des déchets fait ressortir les lettres «DD», comme «Développement Durable».

L'administration teste un projet pilote pour mieux trier ses déchets à la source

Les déchets de l'administration en chiffres

Pour ses seuls établissements situés en Ville de Lausanne, et à l'exclusion de ses centres d'enseignement (gymnases, écoles professionnelles), l'administration cantonale produit annuellement:

- 640 tonnes de déchets divers
- 90 tonnes de papier trié, dont 25 tonnes de papier blanc hautement valorisable
- 315 m³ de PET
- 160 m³ de sagex
- 12 000 sources lumineuses (tubes fluorescents, ampoules).

Le programme mis en œuvre permettra notamment une récupération beaucoup plus importante du papier, sachant par exemple qu'un(e) employé(e) de bureau peut générer jusqu'à 400 kg de déchets par an, dont 40 à 80% de papier.

La démarche du développement durable peut bien sûr s'appliquer à la gestion des déchets. Dans ce domaine, l'administration entend harmoniser ses pratiques. Un projet pilote vise un meilleur tri à la source sur les places de travail.

L'Administration cantonale vaudoise, lance à la mi-décembre son ambitieux programme de gestion des déchets. Dans la phase pilote, cinq sites diversement représentatifs de l'Etat seront équipés d'ici au 20 décembre du nouveau dispositif de collectage. Cette opération se généralisera jusqu'à la fin 2004. La réussite de l'opération repose sur la mobilisation de chaque collaborateur(trice), appelé(e) à trier lui(elle)-même ses propres déchets à la source. Les enjeux sont d'envergure, puisque le seul

papier recyclable représente entre 40 et 80% des déchets de l'administration en fonction du type d'activité.

Le programme de gestion des déchets

Dans le cadre du programme développement durable de l'Etat de Vaud, l'administration vaudoise met en œuvre un vaste plan de gestion et de valorisation de ses déchets. Cette démarche qui intègre l'expérience de grandes sociétés privées et d'autres administrations a été initiée par le Service immobilier et logistique (SIL), et sera conduite en-

tièrement par les ressources internes de l'Etat.

Le programme prévoit l'uniformisation des pratiques actuelles de collectage et de tri, ainsi que leur généralisation à tous les types de déchets, des restes de pique-nique aux encres toxiques. L'objectif est d'accroître la valorisation de ces déchets au moyen du recyclage notamment, et de réaliser au final de substantielles économies.

Jusqu'à fin 2002, le dispositif sera mis en place dans cinq établissements choisis pour leurs différentes affectations et modes



Agnès Vionnet, responsable de la buvette du Grand Conseil au Palais de Rumine, présente les containers différenciés formant une déchetterie-type qui équipe les immeubles impliqués dans le projet pilote. Certains déchets peuvent y être compactés avant l'élimination par la voirie communale ou par une entreprise spécialisée, suivant leur nature et leur potentiel de valorisation.



A l'aula du Palais de Rumine, les députés disposent déjà des nouvelles poubelles personnelles à deux compartiments permettant de séparer le papier des autres déchets.

d'organisation interne:

- Ecole professionnelle ERACOM/EIVD, rue de Genève 55, Lausanne
- Département des finances et Informatique cantonale (DPSI), rue de la Paix 4-6, Lausanne
- Département des infrastructures, av. de l'Université 3-5 et pl. de la Riponne 10, Lausanne
- Salle et buvette du Grand-Conseil, Palais de Rumine, Lausanne
- Bâtiment administratif cantonal (BAC), Morges

Dotée d'une enveloppe de 175 000 francs, la phase pilote se soldera par un premier bilan en avril 2003. Les responsables espèrent étendre ce programme à l'ensemble des locaux de l'Etat jusqu'à fin 2004, ceci sous réserve de l'octroi des crédits nécessaires. L'objectif ultime consistera alors à décrocher une certification ISO 14001 environnement à l'horizon 2005.

Le cas du papier recyclé

Parallèlement à la gestion des déchets, le Service immobilier et logistique prévoit dès janvier 2003 l'introduction globale du

papier recyclé dans l'administration cantonale.

L'objectif est d'utiliser 80% de papier recyclé et 20% de papier blanc seulement, contre 40 à 50% actuellement. Son entité CADEV (Centrale d'achats de l'Etat de Vaud) composera désormais ses livraisons selon la nouvelle répartition. Cette évolution est rendue possible par les progrès de l'industrie du papier recyclé, dont la qualité a nettement augmenté. En effet, pas moins de dix sortes de papier recyclé ont été analysées par la CADEV; et les tests

effectués auprès de la Police cantonale et de l'Administration des impôts ont démontré la parfaite compatibilité du papier recyclé avec les imprimantes et photocopieurs actuels.

Pour l'Etat, l'économie financière réalisée dans un premier temps devrait atteindre 150 000 francs par an. La Gazette reviendra sur l'évolution du programme et les premiers résultats enregistrés.

Olivier Dessimoz

Renseignements: SIL, R. Perrin ou M. Barilier (021 316 74 74).



Manahen Barilier, responsable de la gestion technique des bâtiments au DFIN et l'un des initiateurs du projet de tri des déchets à la source, devant l'une des «stations» de collecte de carton, PET et aluminium qui équiperont les étages des bâtiments.

Qui? Quoi? Où?

Le dispositif de collectage comprend les éléments suivants:

- Chaque collaborateur(trice) trie ses propres déchets sur sa place de travail, à l'aide de la nouvelle poubelle personnelle à deux compartiments, permettant de séparer le papier des ordures ménagères.
- Les locaux communs et les salles d'enseignement sont équipés, outre l'habituelle poubelle destinée désormais aux seules ordures ménagères, d'un bac pour collecter le papier, voire de récipients spécifiques à proximité des machines à café et autres distributeurs automatiques.
- Chaque étage est équipé d'une station de collecte munie de plusieurs compartiments, dans lesquels les collaborateurs(trices) déposent les déchets moins usuels (piles, emballages aluminium, bouteilles PET, verre usagé, etc.)
- Tous ces déchets sont acheminés par le personnel de nettoyage à la déchetterie de l'immeuble, munie de containers différenciés. Les déchets encombrants (emballages carton, sagex) sont acheminés directement à la déchetterie d'immeuble par les collaborateurs(trices) ou le personnel de conciergerie.
- L'élimination est effectuée soit par le service communal de voirie, soit par une entreprise spécialisée, d'après la nature des déchets et leur potentiel de valorisation.

Les nouvelles poubelles personnelles ainsi que les stations de collecte d'étage équiperont les sites pilotes avant la fin de l'année. Suivant le calendrier de mise en œuvre, chaque collaborateur(trice) recevra un dépliant l'informant plus précisément du mode de tri et des moyens de valoriser chaque catégorie de déchets. Les concierges et le personnel de nettoyage recevront pour leur part une information spécifique. Les activités d'élimination feront l'objet de contrats annuels négociés par le Service immobilier et logistique.

Les responsables du programme misent ainsi sur la responsabilisation de chacun(e), à toutes les étapes du dispositif et tout particulièrement à la source, sur la place de travail.

Bulletin des postes vacants

Appliquer, développer et optimiser ses compétences dans la fonction publique. Toutes les offres d'emploi. Naviguez sur www.vaud.ch.

DFIN Département des finances

Taxateur/trice fiscal-e (Contrôleur/euse d'impôt D, C, B ou A) auprès de l'Office d'impôt des Personnes morales 100%

Mission: contrôler les déclarations d'impôt des Personnes Morales, des Autres Personnes Morales (associations, fondations, etc.) et les taxations d'office. Taxer en appliquant les dispositions légales en vigueur. Analyser et traiter les réclamations en 1ère instance. Collaborer à la taxation des dossiers de l'ensemble du canton et assurer les relations avec les contribuables et mandataires.

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent et, selon le niveau de fonction, pratique de 2 à 12 ans dans des activités comptables, fiscales ou bancaires (titres); ou brevet fédéral de comptable ou d'agent fiduciaire. Employé-e de commerce, comptable, agent-e fiduciaire ou au bénéfice d'une formation équivalente, vous possédez quelques années d'expérience dans le domaine comptable et/ou fiscal. Précis-e, organisé-e et flexible, vous appréciez les activités variées et savez gérer vos dossiers de manière autonome tout en participant au travail du team. A l'aise avec les outils informatiques courants, vous offrez une bonne résistance au stress, un excellent sens de l'analyse et de synthèse, le sens de la communication et de l'entregent. Une formation professionnelle supérieure achevée ou en cours (brevet ou diplôme fédéral) et/ou de bonnes connaissances de la langue allemande représentent des avantages.

Renseignements: Mme Anne Mollinet, 021/316.21.24

Adresse: réf. 3854G, Administration cantonale des impôts, M. Bruno Franco, Av. Jomini 8, CP 177 - 1018 Lausanne 18

Chef-fe de bureau A (Secrétaire du chef du Département des finances) 100%

Mission: le Secrétariat général du Département des finances a pour mission d'appuyer l'organisation administrative et politique du département et d'assister le Chef du département dans la gestion des affaires départementales. Ce poste s'adresse à une personne au bénéfice d'une pratique de plusieurs années au sein d'un secrétariat de direction et de bonnes connaissances du fonctionnement d'une administration publique. Une excellente orthographe ainsi que la maîtrise des outils informatiques sont demandées. Des aptitudes à travailler dans l'urgence, un excellent sens de l'organisation et le sens des relations humaines sont requis pour ce poste exigeant (cl. 20-23).

Profil: diplôme de l'Ecole supérieure de cadres pour l'économie et l'administration, CFC de commerce ou titre jugé équivalent. Pratique de 12 ans en règle générale. Dirige du personnel formant une unité administrative importante.

Renseignements: M. Philippe Mathis, 021/316.20.11

Adresse: réf. 3886G, Secrétariat général du Département des finances, M. Philippe Mathis, Rue de la Paix 6 - 1014 Lausanne

Comptable H/F (Secrétaire) de la Centrale d'achats de l'Etat de Vaud/CADEV 100%

Mission: tenir la comptabilité sur le logiciel métier de la CADEV et contrôler les interfaces de toutes les écritures dans le programme de l'Administration cantonale. Boucler les comptes de fin d'années selon les directives émises par le Service des finances. Contrôler le respect des directives comptables de la CADEV. Organiser et superviser le travail des collaborateurs qui vous sont attribués. Organiser et assurer la saisie des paiements suisses et étrangers (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant initiative et indépendance sur la base d'instructions générales.

Renseignements: M. Yael Adamina, 021/316 41 77 ou 021/316 74 77

Adresse: réf. 3865G, Centrale d'achats de l'Etat de Vaud/CADEV, Mme Yael Adamina, En Budron B6 - 1014 Lausanne

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Spécialiste informatique B (Informaticien-ne spécialiste en systèmes d'information géographique) pour l'Institut d'Ecologie, Université de Lausanne 100%

Mission: assurer le bon fonctionnement du laboratoire de système d'information géographique de l'Institut d'Ecologie et effectuer des mandats pour le canton dans le domaine de l'application des SIG à la conservation de la nature. Assurer le bon fonctionnement du serveur de données SIG de l'Université de Lausanne (gestion des données et des contrats, chargement de nouvelles données, modifications/corrections de données,) et un soutien aux utilisateurs pour les logiciels SIG en licence de site à l'UNIL (ArcGIS et Imagine) (cl. 26-28).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Au moins 3 ans d'expérience avec les logiciels ArcGIS (ESRI) et/ou Imagine (ERDAS). Capacité à gérer un serveur Windows 2000. Connaissance du langage de programmation Delphi souhaitée (ou évent. VB ou Visual C++). Bonnes connaissances d'anglais technique exigées; connaissances d'allemand souhaitables. Sens de l'organisation, créativité, esprit d'équipe et sens du service.

Renseignements: M. Antoine Guisan, 021/692.42.54

Adresse: réf. 3880G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, M. Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

Employé-e d'administration (Assistant-e comptable) au Centre d'enseignement professionnel de Morges (CEPM) 50%

Mission: contrôle des budgets, diverses opérations financières à l'aide d'outils informatique (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Expérience dans le domaine de la comptabilité. Bonnes connaissances des programmes WORD et EXCEL. Volonté de travailler en équipe, sens de l'organisation et précision. Age: 30-40 ans. Prière d'adresser vos offres de service accompagnées d'un curriculum vitae, des copies des diplômes et certificats ainsi que d'une photo; seuls les dossiers complets seront pris en considération. Délai d'envoi des candidatures: 20 décembre 2002 (date du timbre postal).

Renseignements: M. Leonardo Veglia, 021/316.03.20

Adresse: réf. 3872G, CEP, M. Leonardo Veglia, Av. de Marcellin 31, CP 240 - 1110 Morges

(2 postes) Concepteur/trice en informatique (Développeur/euse Java/J2EE au Centre informatique de l'Université de Lausanne 100%

Mission: participer à la conception, au développement et à la maintenance des applications et services web de l'Université utilisés dans le cadre de projets importants (ex. portail). Le poste pourrait éventuellement être occupé à temps partiel (cl. 23-26).

Profil: titre universitaire, diplôme ETS, brevet fédéral d'analyste programmeur ou titre jugé équivalent avec pratique de 2 ans en règle générale comme analyste programmeur/euse, diplôme fédéral d'informaticien de gestion ou titre jugé équivalent; ou CFC de commerce ou titre jugé équivalent, pratique de 10 ans en règle générale dans l'informatique, dont 5 comme analyste programmeur/euse. Maîtrise des langages et architectures Java/J2EE. Bonne connaissance des bases de données relationnelles et du langage d'interrogation SQL. Bonne connaissance des systèmes d'exploitation Windows, MacOS et UNIX. Respect des méthodes, normes et outils de développement. Rigueur. Esprit d'équipe. Anglais technique. Participer à la conception, au développement et à la maintenance des applications et services web de l'Université utilisés dans le cadre de projets importants (ex. portail). Le poste pourrait éventuellement être occupé à temps partiel.

Renseignements: M. Jacques Guélat, 021/692.22.00

Adresse: réf. 3881G et 3882G, Bureau de gestion du personnel de l'Université, Christian de Trey, BRA - 1015 Lausanne

DINF Département des infrastructures

Aménagiste H/F (Architecte A au Service de l'aménagement du territoire) 100%

Mission: soutien aux actions et études conduites dans le cadre de la promotion prospective de l'aménagement du territoire (cl. 27-30).

Profil: diplôme d'architecte EPF, titre universitaire, inscription au REG A ou titre jugé équivalent et pratique de 8 ans en règle générale. Dirige une unité de travail et assume des responsabilités très importantes. Expérience en aménagement du territoire et urbanisme. Expérience dans la conduite d'études à moyenne et grande échelle. Délai d'envoi des candidatures: 20 décembre 2002.

Renseignements: M. Dominique Zanghi, 021/316.74.53

Adresse: réf. 3863G, Service de l'aménagement du territoire, M. Jacques-André Conne, Av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne

Employé-e principal-e d'administration ou employé-e d'administration au Service des routes 100%

Mission: assurer tous les travaux de secrétariat et de comptabilité de la division trafic du Service des routes.

Profil: employé-e principal-e d'administration: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue la majorité de ses travaux de manière indépendante. Employé-e d'administration: CFC de commerce, titre jugé équivalent ou CFC de bureau (formation de 2 ans). Pratique de 5 ans en règle générale. Expérience dans les domaines du secrétariat et de la comptabilité.

Renseignements: M. Franz Gerber, 021/316.70.68

Adresse: réf. 3869G, Service des routes, M. Franz Gerber, Av. de l'Université 3 - 1014 Lausanne

Ouvrier/ère qualifié-e (chauffeur/euse) pour le Centre principal d'entretien des routes nationales 100%

Mission: participer à l'entretien des routes nationales et ses annexes. Conduire des poids lourds et engins spéciaux dans le cadre de l'entretien de l'autoroute. Entretenir des places de ravitaillement et des zones vertes de l'autoroute. Poser de la signalisation. Intégrée au service hivernal et à un système de piquets et horaires irréguliers (cl. 10-12).

Profil: CFC d'au moins 3 ans, titre jugé équivalent ou CFC d'un an et demi ou deux ans et pratique de 5 ans environ. CFC de la branche du paysage (aménagement d'espaces), de la forêt ou de l'agriculture. Permis poids lourds + remorques. Domicile dans un rayon de 12km et 15min. max. du centre d'entretien exigé.

Renseignements: M. Louis-Daniel Martin, 021/316.76.00

Adresse: réf. 3365G, Centre principal d'entretien des routes nationales, M. Louis-Daniel Martin, La Blécherette - 1014 Lausanne

Secrétaire (Secrétaire assistant-e de communication) au Secrétariat général 50%

Mission: seconder le/la délégué-e départementale à la communication dans des tâches opérationnelles (confection des dossiers de presse, rédaction des lignes EVI, organisation et logistique des actions de communication, classement et archivage). Assurer de manière indépendante, pour le secrétariat général mais aussi au niveau départemental, la production de documents, de textes, de rapports, etc., touchant aux domaines de la communication et de l'information (cl. 15-18).

Profil: CFC de commerce ou titre jugé équivalent avec pratique de 6 ans en règle générale. Effectue tous travaux administratifs exigeant de l'initiative et de l'indépendance sur la base d'instructions générales. Travail à mi-temps, tous les après-midis.

Renseignements: Mme Jacqueline Decurnex, 021/316.70.11

Adresse: réf. 3712G, Secrétariat général du DINF, M. Roland Bonzon, Pl. de la Riponne 10 - 1014 Lausanne

DIRE Département des institutions et des relations extérieures

(2 postes) Conseiller/ère juridique au Service de justice, de l'intérieur et des cultes 100%

Mission: au service de l'Administration et du Conseil d'Etat, donner des avis de droit, instruire des recours, rédiger des projets de décision à un niveau gouvernemental et élaborer des textes normatifs. Pour ce poste

en particulier, à participer à l'adaptation de la législation vaudoise à la nouvelle Constitution. Travail intéressant, autonome et varié au sein d'une équipe spécialisée (cl. 27-31).

Profil: brevet d'avocat. Goût pour la chose publique.

Renseignements: M. Jean-Paul Jubin, 021/316.45.45

Adresse: réf. 3867 G et 3868G, Service de justice, intérieur et cultes, M. Jean-Paul Jubin, Place du Château 1 - 1014 Lausanne

Employé-e de bibliothèque pour la Bibliothèque cantonale et universitaire, Riponne 50%

Mission: étiqueter les collections: livres, disques, CD-roms, DVD, vidéo-cassettes (confection des étiquettes sur machine, pose des étiquettes sur les documents, placement du système anti-vol) (cl. 8-10).

Profil: pratique de 8 ans en règle générale. Goût pour les activités manuelles, personne soigneuse, précise, formée au travail sur ordinateur. Capacité à s'adapter aux événements et aux changements de méthodes de travail. Aptitude à travailler de manière autonome aussi bien qu'à collaborer au sein d'une petite équipe. Prière d'adresser vos offres manuscrites accompagnées d'un dossier de candidature complet.

Renseignements: Mme Marlyse Vernez, 021/316.78.47

Adresse: réf. 3866G, Bibliothèque cantonale et universitaire, Mme Olga Farman - 1015 Lausanne

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

(3 postes) Inspecteur/trice B au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: admettre les véhicules à la circulation routière (cl. 15-18).

Profil: CFC de mécanicien ou d'électricien en automobiles, ou titre jugé équivalent, et pratique de 6 ans en règle générale; ou Maîtrise fédérale de mécanicien ou d'électricien en automobiles, ou titre jugé équivalent. Age maximal 34 ans; connaissances en bureautique ou en informatique de gestion diagnostic automobile souhaitées.

Renseignements: M. Georges Verdon, 021/316.88.83

Adresse: réf. 3876G, 3877G et 3878G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Ch. du Grey 116 - 1014 Lausanne

Micro-informaticien-ne à la Direction des Maisons d'arrêts et de préventive, Lausanne 100%

Mission: assurer le rôle de formateur/trice auprès des utilisateurs sur l'ensemble des sites (prisons du Bois-Mermet à Lausanne, de la Croisée à Orbe, de et à Vevey, des Salles d'arrêts à Lausanne, du Tulipier à Morges) ainsi que celui de correspondant -e informatique des MAPs (cl. 15-18).

Profil: CFC jugé utile à la fonction ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale, dont 2 ans dans le domaine informatique. Casier judiciaire vierge

Renseignements: M. Charles Péquignot, 021/316.17.16

Adresse: réf. 3884G, Maisons d'arrêts et de préventive, M. Charles Péquignot, Bois-Gentil 2 - 1018 Lausanne

(50 postes) Agent-e-s de détention (Surveillant-e-s B ou A) pour le Service pénitentiaire (Etablissements de la Plaine de l'Orbe, Maisons d'arrêts et de préventive à Lausanne et Orbe et Prison de la Tuilière à Lausanne) 100%

Mission: encadrer les personnes détenues dans le respect des règles et de la législation en vigueur. Surveiller et soutenir les personnes détenues dans leurs diverses activités. Accompagner et encourager les personnes détenues dans l'accomplissement de leurs peines.

Profil: surveillant-e B: âge minimum 23 ans. Surveillant-e A : certificat fédéral de capacité requérant au moins 3 ans d'apprentissage ou titre jugé équivalent. Pratique professionnelle de 3 ans en règle générale. Casier judiciaire vierge, nationalité suisse ou permis C.

Renseignements: M. David Henrioux, 079/250.53.50

Adresse: réf. 3873G, Secrétariat général du DSE, M. David Henrioux, Place du Château 1 - 1014 Lausanne

Employé-e d'administration ou Employé-e de bureau qualifié-e au Service des automobiles et de la navigation 100%

Mission: correspondancier-ère au bureau des retraits des permis de conduire (cl. 10-12).



Profil: employé-e d'administration : CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Employé-e de bureau qualifié-e : CFC d'employé de bureau (formation de 2 ans) ou titre jugé équivalent. Outils bureautiques courants, capacités rédactionnelles, aptitudes relationnelles.

Renseignements: Mme Josiane Gallandat, 021/316.89.13

Adresse: réf. 3649G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, CP - 1014 Lausanne

Employé-e d'administration au Service des automobiles et de la navigation

100%

Mission: encaissement des taxes et des émoluments (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Orientation comptabilité et chiffres, outils informatiques courants.

Renseignements: M. Alexandre Quinche, 021/316.88.38

Adresse: réf. 3875G, Service des automobiles et de la navigation, M. Alfred Forestier, Ch. du Grey 116 - 1014 Lausanne

Pour plus de précisions sur les conditions d'accès à la fonction indiquée, se référer au catalogue «Fonctions publiques cantonales, classification et définitions». Sauf indication contraire, le lieu de travail est situé à Lausanne.

OJV

Ordre judiciaire vaudois

Employé-e d'administration au Secrétariat général de l'ordre judiciaire

Mission: collaborer aux travaux de secrétariat de la section administrative du Secrétariat général de l'ordre judiciaire, assumer le secrétariat relatif à l'assistance judiciaire et participer à diverses tâches en lien avec l'ensemble des activités du Secrétariat général (cl. 10-12).

Profil: CFC de commerce, de bureau ou titre jugé équivalent. Pratique de 5 ans en règle générale. Capacité à réaliser son travail avec un minimum de supervision et de contrôle. Bonnes connaissances du français et maîtrise de l'orthographe. Discrétion.

Renseignements: Mme Nadine Jeanrichard, 021/316.15.13

Adresse: réf. 3870G, Secrétariat général de l'ordre judiciaire, M. François Kern, Palais de justice de l'Hermitage, Route du Signal 8 - 1014 Lausanne

BRM Bilan, recrutement, réinsertion, mobilité

Rue Caroline 4 - 1014 Lausanne - Tél. 021/316 29 20 - Fax 021/316 29 23

Heures d'ouverture:

8h - 12h et 13h30 - 17h
(vendredi jusqu'à 16h30)
ou sur rendez-vous

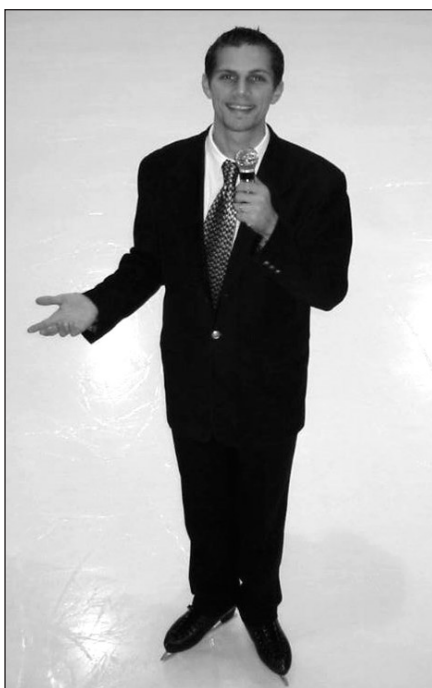


VIOLON D'INGRES

Cédric Monod, de feu et de glace

Parce qu'il était une vraie pelote de nerfs, sa famille le met sur des patins à glace à l'âge de dix ans. Histoire qu'il se défoule à la patinoire et non sur les bancs de l'école. Bancs soi dit en passant qu'il retrouvera avec bonheur quatorze ans plus tard lorsqu'il se lance dans l'enseignement de l'anglais, de la géo et du sport au collège de Pully. «J'ai toujours su que je serais prof un jour», raconte Cédric Monod, 28 ans et une vie déjà bien remplie.

Le petit Cédric aiguise d'abord ses lames et son appétit dans une équipe de hockey avant de faire parler le feu dans le patinage artistique. C'était en 1985 et le jeune homme se choisissait comme partenaire sa soeur, Leslie, pour se lancer dans le patinage en couple. Virevolter avec sa petite soeur? «Une belle complicité nous unissait même si nous avons connu des moments plus difficiles lors de l'adolescence et si j'étais parfois un peu tyrannique» se souvient Cédric Monod, qui par exemple surveillait au gramme près les aliments avalés par Leslie et la mettait au régime strict lorsqu'elle dépassait 40 kilos. «Un kilo de plus et je ne parvenais plus à la soulever aussi aisément d'autant plus que je ne suis pas spécialement costaud». Après neuf ans d'un travail acharné - «j'aimais patiner, les heures d'entraînement ne me pesaient pas, comme ne m'attirait pas la vie «normale»



d'un collégien - une 6^e place glanée aux Européens et une 9^e gagnée aux Mondiaux de 1993, le frère et la sœur remettent leurs patins en 1994. Motif? Déception de n'avoir pas été sélectionnés pour les jeux olympiques d'Albertville et de Lillehammer.

Si la compétition cesse alors de faire vibrer Cédric Monod, la magie de la glisse continue cependant à lui faire enfler ses patins. Comme professeur d'abord puisqu'il finance ses études universitaires grâce à des cours de patinage qu'il donne à de jeunes talents. Enseignement qu'il poursuit aujourd'hui avec les futurs profs de sport dont le cursus universitaire exige la maîtrise de la glisse. Puis comme consultant à la TSR, pour qui il commente depuis 1995 les programmes de patinage et enfin comme vice-président du Club des patineurs de Lausanne.

Et maintenant? Toujours aussi vif, avec ce besoin impérieux de remplir les plus petits recoins sa vie, Cédric Monod s'est mis au défi d'implanter en terres romandes *Art On Ice*, un spectacle né à Zurich de l'imagination d'un

autre champion suisse du patinage, Oliver Höner. Un spectacle qui depuis huit ans cartonne de l'autre côté de la Sarine et dont il sera le maître de cérémonie à Lausanne. Sa recette? Réunir des stars du patinage artistique et de la musique en un spectacle son, lumière et glisse unique en son genre. The show must go on!

Annika Gil

«Art On Ice», dim. 22 décembre, à 18h, à la patinoire de Malley de Lausanne. Avec les champions olympiques Alexei Yagudin, Bereshnaya/Sikharulidze et les champions du monde Maria Butyrskaya, Fusar-Ploi/Margaglio et Stéphane Lambiel. Concert du groupe «Gotthard». www.artonice.com. Tél.: 0848 800 800.



Le Prix du Service Public

Le concours 2002/2003, sur le thème de la coopération, vient d'être lancé.

Coopération. Le thème de la troisième édition du *Prix du Service Public* se résume par ce mot. Mais un mot qui, au sein des administrations cantonales, se décline dans divers domaines: partenariats publics-privés, coopérations inter-départements, inter-cantons, inter-communes et entre administrations.

Grâce à ce sujet *BearingPoint*, la société qui organise et sponsorise le Prix, espère recevoir une cinquantaine de candidatures romandes.

L'an dernier sur un thème plus ciblé, *La Cyberadministration*, près de trente dossiers étaient parvenus à l'entreprise. Un score. Les Romands avaient d'ailleurs fait mentir la croyance qui veut que les Alémaniques sont plus avancés sur ce sujet que leurs homologues francophones.

«Une expérience qui vaut le coup»

«J'ai des bons souvenirs. C'est une expérience qui valait le coup. Grâce à ce concours, j'ai rencontré des gens très intéressants», déclare Lucien Imhof, responsable du domaine géomatique au DINF, qui a participé avec plusieurs de ses collègues à l'édition 2000/2001.

Mais son enthousiasme va au-delà de la parti-

cipation à un concours: «Je suis fier de travailler dans mon département. On a des projets fantastiques.» Ayant participé, deux années de suite, son service ne pense pas recommencer tout de suite. Pour défendre les projets, un investissement important en temps est nécessaire.

LuG

Le canton de Vaud avait pour sa part démontré son dynamisme. Près d'une dizaine de projets avaient été présentés. Et, si le Service de l'Informatique du canton du Jura était sorti vainqueur de l'épreuve, les Vaudois n'avaient pas démerité. Deux dossiers, sur les quatre finalistes, ont vu la participation du canton de Vaud.

Main dans la main

L'un des projets, *Cyberadministration* – vers une approche intégrée du domaine de la construction au Département des infrastructures de l'Etat de Vaud –, avait été réalisé par l'Unité

Informatique Départementale du Département des infrastructures (voir encadré). L'autre, un Site Internet intercantonal sur les marchés publics, était un travail réalisé en commun avec la République et Canton de Genève. Au vu du thème de cette année, un travail à l'avant-garde. Pour participer à l'édition 2002/2003, les dossiers doivent être déposés avant le 28 février.

Pour plus de renseignements: www.prix-du-service-public.ch. Tél. 022 747 0822.

Ludmila Glisovic



Visiter Les maisons rurales

«De La Côte à la Venoge», le 3^e livre de la série consacrée au patrimoine vaudois, vient de sortir de l'imprimerie.

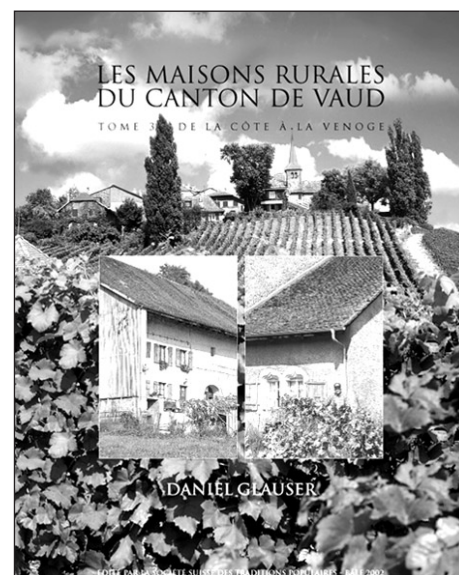
Jamais «Vaudoises» n'auront été aussi bavardes et si prêtes à dévoiler leur âme. Pour effeuiller les coquettes, il aura fallu des années de patience et tout le savoir de Daniel Glauser, ethnologue et archéologue. Avec *De La Côte à la Venoge*, le chercheur signe là le troisième volume de la série *Les maisons rurales de Suisse*.

Richement illustré de photos, de plans et de graphiques, cet ouvrage raconte, à travers l'architecture d'une région, la vie politique et économique des derniers siècles. L'équipe, qui a travaillé à la réalisation de ce livre, met en perspective la façon dont l'urbanisme a été influencé par la topographie de la région.

Bien qu'étant un ouvrage scientifique, riche en informations techniques, le lecteur néophyte le lira avec plaisir. On se promène dans ce livre comme à travers le temps qui passe. Des détails de maisons, au demeurant esthétiques et dont on ignore trop souvent l'utilité, prennent tout à coup tout leur sens. Et, à travers l'objet, c'est l'homme que l'on découvre.

L'expression dit: «Ah! Si les murs pouvaient parler.» Grâce à cette publication de 450 pages sur notre canton, c'est aujourd'hui chose faite.

LuG



Selon la formule consacrée, cet ouvrage est disponible «dans toutes les bonnes librairies» au prix de 124 francs.



Les décisions de la quinzaine

Consultation de sites pédophiles à l'école: renforcer le système actuel

En mai dernier, le député Dériaz a interpellé le Conseil d'Etat au sujet du cas précis d'élèves d'une classe de 6e qui ont pu accéder à l'insu des enseignants à des sites pornographiques sur Internet. Sous l'angle technique, répond le Conseil d'Etat, ce sujet fait déjà l'objet d'études et de tests au sein des écoles publiques vaudoises et dans l'administration. La mise en place des moyens nécessaires est un projet important dans le cadre du raccordement des écoles publiques vaudoises à Internet, que le DFJ prépare actuellement dans le cadre de l'élaboration du rapport et de l'EMPD «Intégration des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les écoles vaudoises».

DSE, Philippe Christe, OSIC, 021 316 03 11-
DFJ, Françoise Pinazza, 076 427 70 57

DSE

Département de la sécurité et de l'environnement

Davos: pas de balles déformantes contre les manifestants

Le député Pierre Zwahlen demandait au Conseil d'Etat si les policiers envoyés à Davos pour le Forum économique mondial seraient équipés de balles déformantes. La Conférence cantonale des chefs de département de justice et police avait recommandé de ne pas utiliser ces balles. Le Conseil d'Etat a pour règle générale de suivre cette décision. Il n'y avait donc pas lieu de donner une instruction différente au commandant de la Police cantonale pour le forum de Davos. Le Gouvernement rappelle en outre le principe de prévention, selon lequel le Conseil d'Etat et la police veillent à ce que les manifestations soient préparées et encadrées afin d'éviter tout débordement.

Francis Vuilleumier, police cantonale, 021 644 80 20

Le Conseil d'Etat approuve la révision de la loi fédérale sur les armes

La Confédération a mis en consultation un projet de révision de la loi fédérale sur les armes (LArm). Le Conseil d'Etat juge positives la plupart des modifications proposées en particulier sous l'angle du contrôle du commerce d'armes entre privés, du contrôle accru du commerce professionnel d'armes, de l'extension de la LArm aux imitations d'armes et aux objets dangereux ou encore de la prévention accrue quant aux risques d'usage abusif d'armes. Le Conseil d'Etat relève également que ces innovations auront des conséquences inévitables, pour le citoyen, une restriction des libertés individuelles ou, pour l'Etat, la nécessité d'engager du personnel supplémentaire pour faire face à une augmentation importante du travail et à la gestion de fichiers.

Vincent Delay, police cantonale, 021 644 80 21

DFJ

Département de la formation et de la jeunesse

Adoption de la convention intercantonale pour le Gymnase de la Broye

Les Conseils d'Etat vaudois et fribourgeois ont adopté le texte définitif de la convention instituant et organisant le gymnase intercantonal de la Broye. Ce texte intègre les propositions d'amendements issues de la commission interparlementaire. Un décret d'adhésion et un décret accordant un crédit d'ouvrage l'accompagnent. Seules deux étapes restent à franchir avant l'aboutissement institutionnel du projet, à savoir l'adoption des textes par les deux parlements cantonaux au début 2003 et une votation populaire prévue au mois de mai 2003.

DFJ-VD, Philippe Lavanchy, chef de service, 021 316 34 01 – DIPIC-FR, Werner Kull, chef de service, 026 305 12 40

Nouveau directeur de l'établissement primaire de La Sallaz à Lausanne

Le Conseil d'Etat a décidé de promouvoir M. Michel Rosselet en qualité de directeur de l'établissement primaire de La Sallaz, à Lausanne. Né en 1961, M. Rosselet est actuellement enseignant et doyen principal de l'établissement secondaire de Béthusy. Titulaire du brevet vaudois pour l'enseignement primaire et du brevet de maître secondaire généraliste, M. Rosselet entrera en fonction le 1er janvier 2003.

Daniel Christen, directeur général, Direction générale de l'enseignement obligatoire, 021 316 32 01

Nouvelles facultés à l'Université de Lausanne

Le Conseil d'Etat a autorisé l'Université de Lausanne à mettre en place, par anticipation, les organes des deux nouvelles Facultés : une faculté de biologie et de médecine et une faculté des géosciences et de l'environnement. Ces deux Facultés seront opérationnelles dès la rentrée universitaire 2003. Un EMPL sera présenté au Grand Conseil afin d'inscrire leur existence dans la Loi sur l'Université de Lausanne.

Christian Pilloud, chef du Service des affaires universitaires, 021 316 35 00

Rapport sur l'orientation et la formation professionnelles

Le Conseil d'Etat a adopté un rapport traitant de la transition entre l'école et les métiers. Il répond ainsi au postulat du député Bertrand Clot et aux interpellations des députées Janine Panchaud et Irène Gardiol à ce sujet. Le rapport s'attache à montrer l'adéquation entre la formation scolaire et les attentes élevées et multiples du monde professionnel. Il présente l'offre très riche existant afin d'aider les jeunes en difficulté au moment de quitter la scolarité obligatoire. Il insiste sur le rôle déterminant de l'orientation professionnelle, ainsi que sur la nécessité d'une représentation positive de la voie des métiers et d'une bonne connaissance de cette filière chez les enseignants. Le Conseil d'Etat souligne enfin l'importance de prévenir l'exclusion des jeunes du système de formation.

Jean-Pierre Rochat, chef du Service de la formation professionnelle, 021 316 63 06

DIRE

Département des institutions et des relations extérieures

Constitution d'un groupe de travail sur les clandestins

Le Conseil d'Etat a décidé de constituer un groupe de travail sur les clandestins composé notamment de représentants des milieux de défense des sans-papiers, des milieux patronaux, des communes et de représentants des départements concernés. Ce groupe de travail rendra un rapport de synthèse d'ici mi-avril 2003 afin de permettre au Conseil d'Etat de mettre en oeuvre sa politique tant à l'égard des clandestins présents depuis plusieurs années dans le canton que des travailleurs au noir de courte durée.

Pierre Chiffelle, chef du Département des institutions et des relations extérieures, 021 316 40 00 - DIRE, Jacques Grossrieder, adjoint, Service de la Population, 021 316 49 49

Convention de contrôle parlementaire sur la HES-SO

La convention relative au contrôle parlementaire sur la Haute Ecole Spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), récemment étudiée par une commission interparlementaire, a été approuvée par le Conseil d'Etat et transmise au Grand Conseil. Cette convention permettra d'organiser le contrôle sur la HES-SO de manière concertée, en réunissant sept députés par canton concordataire au sein d'une commission de contrôle.

Jean-Pierre Hocké, Chef du service des affaires extérieures, 021 316 44 11

Réorganisation des arrondissements de l'état civil

Les nouvelles dispositions du Code civil et de l'Ordonnance fédérale sur l'état civil en vigueur depuis le 1er janvier 2000 imposent aux cantons de réorganiser les arrondissements de l'état civil afin d'assurer un degré d'occupation d'au moins 40% par office. Dans ce contexte, après consultation des préfetures ainsi que des autorités de l'état civil concernées, le Conseil d'Etat a décidé de supprimer 5 arrondissements de l'état civil, soit ceux de Champagne, Chavornay, Avenches, Grandcour et Corsier-sur-Vecvey, et de rattacher les communes qui en font partie aux arrondissements de Grandson, d'Orbe, de Payerne et de Vevey, avec effet au 1er janvier 2003.

Pierre Schneider, Inspecteur cantonal de l'état civil, 021 316 38 61

DSAS

Département de la santé et de l'action sociale

Projet de loi vaudoise sur l'assurance-maternité: le point en juin 2003

La nouvelle Constitution cantonale impose au canton de se doter d'une loi sur l'assurance maternité au plus tard le 14 avril 2006, au cas où l'assurance maternité fédérale n'aurait pas vu le jour dans ce délai. Le projet cantonal est déjà bien avancé; il est cependant lié à l'avancement

des travaux des Chambres fédérales concernant l'initiative dite Triponez, qui prévoit d'étendre le versement des allocations pour perte de gain aux femmes salariées et indépendantes en cas de maternité. Le Conseil d'Etat fera le point sur cette situation le 30 juin 2003. C'est ce qu'il annonce au Grand Conseil dans un rapport intermédiaire en réponse à un postulat du 29 mai 2001, issu d'une motion de la députée Mariela Muri-Guirales «pour une véritable assurance-maternité dans le canton de Vaud».

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

Indexation des prestations complémentaires à l'AVS/AI

Le Conseil d'Etat a décidé d'augmenter de 2,4 % les limites du revenu destiné à la couverture des besoins vitaux. Cette décision fait suite à une ordonnance prise par le Conseil fédéral en septembre 2002 indexant les rentes AVS/AI ainsi que les prestations complémentaires par rapport au coût de la vie. Il appartient au Conseil d'Etat de fixer le montant des prestations complémentaires, dans une fourchette indiquée par la Confédération. Ainsi qu'il l'a toujours fait, le gouvernement a opté pour la limite maximale de cette fourchette, afin de garantir à tous les bénéficiaires la compensation du renchérissement. De ce fait, les montants actuellement en vigueur seront majorés de 2,4 % à partir de 2003.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

Tarif cantonal pour les prestations des pharmaciens

Le 30 janvier 2001, la Société suisse des pharmaciens et santésuisse ont conclu une convention tarifaire. La Société vaudoise de pharmacie, non adhérente à la convention, souhaitait qu'un tarif cantonal soit fixé par le Conseil d'Etat. La convention ayant été signée au niveau suisse, le gouvernement vaudois a estimé qu'il ne lui était pas possible d'édicter un autre tarif. Suite à un recours de la Société vaudoise de pharmacie contre cette décision, le Conseil fédéral a jugé que la structure tarifaire de la convention était bien applicable à l'ensemble des pharmaciens et des assureurs suisses, mais qu'il appartenait au canton de Vaud d'en fixer la valeur du point. Le Conseil d'Etat a donc fixé cette valeur à 1,05 francs rétroactivement au 1.1.2001, soit la valeur maximale prévue au plan national.

Michel Surbeck, chef du Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021 316 51 45

Subventionnement de l'association Appartenances

Pour faire face aux mouvements migratoires, les Etats doivent définir une politique d'accueil, d'intégration et, le cas échéant, d'aide au retour. L'association Appartenances a acquis dans ce secteur des compétences particulières reconnues et appréciées par les collectivités publiques, notamment dans les domaines de la santé, du social et de la formation. Dans sa réponse à la députée Sandrine Bavaud sur l'avenir d'Appartenances, le Conseil d'Etat confirme qu'il entend recourir aux services d'Appartenances dans le cadre d'un contrat de prestations.

Georges Piotet, Secrétariat général, 021 316 50 20

DINF

Département des infrastructures

Engagement d'un délégué à la communication au DINF

Le Conseil d'Etat a désigné M. Pierre-François Umiglia comme délégué à la communication du Département des infrastructures à temps partiel, en complément au poste occupé également à temps partiel par Mme Jacqueline Decurnex. M. Umiglia a travaillé auparavant notamment pour le Groupe G COM SA à Lausanne, la Radio Suisse Romande et Edipresse.

Délégués à la communication, 021 316 70 11

DEC

Département de l'économie

Reprise de Swiss Dairy Food: prêt sans intérêt de 4 millions de francs

Suite à la déconvenue de Swiss Dairy Food (SDF), et conscient des enjeux en terme d'emplois et de structures de mise en valeur du lait en Suisse occidentale, le Conseil d'Etat a adopté un projet de décret octroyant un prêt sans intérêt de quatre millions de francs à titre de participation au financement intercantonal de la plate-forme PROLAIT, fédération des sociétés coopératives de producteurs de lait des cantons de Vaud, Berne, Fribourg et Neuchâtel. Ce projet, soumis au Grand Conseil, prévoit que le prêt soit accordé sous réserve d'une participation financière de l'ensemble des cantons partenaires.

Jacqueline Maurer-Mayor, conseillère d'Etat, 021 316 60 10

Personnel de maison: consultation sur un nouveau contrat-type de travail

Le Conseil d'Etat a décidé la mise en consultation d'un nouveau contrat-type de travail pour le personnel employé dans les ménages privés. Ce projet - destiné à remplacer le contrat-type du 16 mars 1973 - a été étudié par le Service de l'emploi avec le concours des partenaires sociaux. Il fixe notamment un barème salarial minimal ainsi que la durée hebdomadaire moyenne maximale de travail du personnel à plein temps. Pour la première fois dans un contrat-type de travail vaudois, une norme légale stipule qu'il est de la responsabilité de l'employeur de veiller à ce que le travailleur étranger soit occupé légalement en Suisse.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01

Mise en consultation d'un avenant au contrat-type de travail pour l'agriculture

Le Conseil d'Etat a décidé la mise en consultation d'un avenant au contrat-type de travail pour l'agriculture du 3 avril 2000, prévoyant de nouvelles améliorations des conditions de travail. Il a été élaboré après consultation des partenaires sociaux. Les modifications portent notamment sur le salaire minimum mensuel, qui atteindrait 3000 francs brut et sur une réduction de la durée de travail qui serait

ramenée à 50 heures hebdomadaires en moyenne dans les exploitations agricoles ne pratiquant pas l'élevage de bétail.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01

Libre circulation des personnes Suisse-UE: Commission tripartite cantonale instituée

Afin d'éviter tout dumping social et salarial suite à l'entrée en vigueur de l'accord sur la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union européenne (UE), le Conseil d'Etat a décidé d'instituer une Commission tripartite cantonale - composée de représentants patronaux, syndicaux et de l'Etat - chargée, dès le 1er juin 2004, de l'application des mesures d'accompagnement à la libre circulation. Cette Commission aura pour missions essentielles d'observer les évolutions économiques et salariales et de dénoncer d'éventuels abus.

Roger Piccand, chef du Service de l'emploi, 021 316 61 01

Oui à la nouvelle ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs

En réponse à une consultation fédérale relative aux dispositions spéciales de protection des jeunes travailleurs prévues dans le projet d'ordonnance 5 de la loi fédérale sur le travail, le Conseil d'Etat salue l'élaboration de cette ordonnance destinée à défendre une population méritant une attention particulière. Il approuve tant les dispositions relatives à la durée du travail et du repos que les obligations faites aux employeurs s'agissant d'activités dangereuses.

François Czech, chef de l'Inspection cantonale du travail, 021 316 61 31

Prévention du jeu pathologique: refus du Casino de Montreux de participer

En réponse à l'interpellation de la députée Irène Gardiol-Vodoz, relative à la politique cantonale de prévention et de formation dans le domaine du jeu pathologique, le Conseil d'Etat explique les efforts déployés en la matière au niveau romand dans le cadre du Centre du jeu excessif, mis en place sous l'égide du Service de la santé publique et des Hospices cantonaux. Il déplore le fait que seule la Loterie romande finance ce Centre - à raison de Fr. 500'000.-- annuellement - alors que le Casino de Montreux, dont certains joueurs y sont déjà traités, a refusé de participer. Le Conseil d'Etat mettra tout en oeuvre, notamment en intervenant auprès de la Commission fédérale des jeux, pour normaliser la situation.

Me Alain Jeanmonod, chef de la Police cantonale du commerce, 021 316 46 00

Nouvelle action de blocage-financement pour les vins vaudois «2002»

Le Conseil d'Etat a décidé de renouveler une action de blocage-financement pour les vins vaudois de millésime 2002 et pour le solde du millésime 2001. Dans le cadre de cette action, les encaveurs peuvent obtenir des crédits en raison de la caution donnée par l'Etat. L'an dernier, 11 caves coopératives, 15 négociants et 19 encaveurs indépendants y avaient souscrit pour un volume global de 9,68 millions de litres, représentant une valeur totale de 38,88 millions de francs et le 29 % de la récolte cantonale.

Dominique Favre, chef de l'Office cantonal de la viticulture, 021 803 08 33

Le kaléidoscope de Morandini au mu.dac

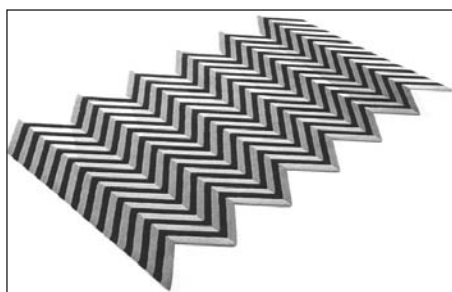
Le designer de Varese présente une sélection de ses créations de ces 20 dernières années.

Jeux optiques en noir et blanc sur objets du quotidien ou sculptures jouant de l'itération de règles géométriques, c'est l'univers du designer italien Marcello Morandini qui se donne à voir au musée de design et d'arts appliqués/contemporains (mu.dac). Cette nouvelle «carte blanche» tranche avec la première donnée précédemment par le mu.dac à la designer française Matali Crasset. Que ce soit dans la décoration d'une porte, dans le tissage et la découpe d'un tapis, ou dans le dessin de couverts de table, la rigueur du langage stylistique prime chez Morandini. «Je m'intéresse principalement aux mouvements qu'engendrent les formes. L'esthétique ou la couleur relèvent d'un autre type de recherche qui n'est pas le mien dans ces travaux», explique le designer dont les objets poursuivront leur voyage vers Willisau, puis en Autriche où ils sont moins connus qu'en Allemagne. — JC



JOËL CHRISTIN

Marcello Morandini présente un service à café de 1985 devant une bibliothèque créée peu avant l'exposition.



Le designer joue parfois avec les perspectives, comme dans ce tapis créé en 1987.

mu.dac, place de la Cathédrale 6, ma 11h-21h, me-di, 11h-18h, jusqu'au 2 février 2003.

Expositions

Le Cabinet cantonal des estampes, Vevey. *Graver la lumière, l'héliogravure d'Alfred Stieglitz, ou la reconquête d'un instrument perdu. Gravure, et plus si entente, Henry Meyer.* Jusqu'au 2 mars, mardi-dimanche de 11h à 17h30.

Musée des Beaux-Arts, Lausanne. *Ellsworth Kelly, Tablet 1948-1973*, grand peintre américain de l'après-guerre à voir jusqu'au 5 janvier. Mardi-mercredi: 11h-18h, jeudi: 11h-20h, vendredi-dimanche 11h-17h. *Félix Vallotton. La vie recomposée.* Exposition-dossier organisée à l'occasion de l'achat d'une oeuvre majeure de l'artiste, «Femmes nues aux chats» (1897-98). Jusqu'au 5 janvier.

Forum de l'Hôtel de Ville, Lausanne. *43e Braderie des ateliers pour handicapés.* L'exposition-vente est ouverte jusqu'au 23 décembre, tous les jours de 9h à 18h30, samedi jusqu'à 17h. Ouvert durant les «nocturnes», fermé le dimanche.

Musée de L'Elysée, Lausanne. Zalmäi, *Eclipse*; Jean-Claude Wicky, *Mineros*; Yves Leresche, *Rrom*; trois photos-reporters à découvrir jusqu'au 26 janvier. **Visites commentées:** dimanches 8 et 19 janvier, à 15h et 16h. Du lundi au dimanche de 11h à 18h.

Espace Arlaud, Lausanne, visarte présente: *Présences, indices et virtualités (le corps)*, exposition avec Emilienne Farny, Irène Tétaz, Jacques Bétant, Olivier Christina, Muma. A voir jusqu'au 5 janvier. me-ve 12h-18h, sa-di 11h-17h.

Collection de l'Art Brut, Lausanne. *Le Nouveau Monde*, des constructions de Francesco Toris un «véritable architecte labyrinthe». Réalisations faites à l'aide d'os de bovins taillés et sculptés. A voir jusqu'au 19 janvier, ma-di de 11h-18h.

Musée de design et d'arts appliqués/contemporains, le mu.dac, Lausanne. *Chaussés-croisés* variations contemporaines sur le thème du soulier. A découvrir jusqu'au 2 février. Mardi: 11h-21h, mercredi-dimanche: 11h-18h.

Musique

Culte de la nuit de Noël, chœur et orchestre de la Cathédrale sous la direction de Jean-Louis Dos Ghali; *Jean-Sébastien Bach 1685-1750, Magnificat BWV 243.* Le 24 décembre, à 22h.

Organiste de la Cathédrale, Jean-Christophe Geiser interprète Johann Sebastian Bach et Johann Pachelbel. Le 25 décembre, à 17h.

Negro Spirituals & Gospel Songs

Les *Mornings Fellows* et les *Evening Stars* donneront leur concert de Noël vendredi 20 décembre à Chorus.

Quintet masculin fondé à Lausanne en 1999, *The Morning Fellows* compte parmi ses chanteurs trois anciens membres du *White Gospel Four*, Marc Diserens, Laurent Rebeaud et Bernard Muhl, tous trois colla-

borateurs de l'administration vaudoise. Negro spirituals et gospel songs à leur répertoire tout comme à celui des *Evening Stars*, un double quintet féminin fondé à Lausanne en 2001.

Vendredi 20 décembre, à 21h, à Chorus, av. de Mon-Repos 3, Lausanne. Tél.: 021/323 22 33.



Les Morning Fellows, de gauche à droite: Marc Diserens, Laurent Rebeaud, Norbert Guignet, Jean-David Chappuis et Bernard Muhl.